



Prime exceptionnelle de 500 euros : Quand les agents entrent dans l'action !

Le 14 novembre, le ministre annonçait en CHSCT ministériel qu'une prime de fin d'année exceptionnelle de 500€ bruts serait versée aux agents du ministère titulaires comme contractuels (CDI et CDD) en poste au 1^{er} septembre 2019. **Mais uniquement pour l'administration centrale, les services déconcentrés et les services à compétence nationale (SCN)...**

Cette annonce censée faire passer le pilule du plan de transformation ministériel (PTM) qui impacte violemment ces services **a provoqué la colère des trois quarts des agents du ministère travaillant dans des établissements publics et exclus de cette prime !** Une telle inégalité de traitement appliquée à une si large échelle c'est du jamais vu au ministère de la culture !

Dès le 18 novembre, le SNMH-CGT interpellait le président du CMN par une lettre ouverte pour revendiquer l'attribution d'une prime équivalente pour tous les agents du CMN dans les mêmes conditions qu'au ministère.

Vendredi 22 novembre, à l'initiative de la CGT, **280 agents du musée du Louvre s'invitaient au conseil d'administration de leur établissement qui se tenait à 9h.** Il leur a été répondu que le ministère n'envisageait pas le versement de la prime pour les agents des établissements publics. Devant la colère des agents, le conseil d'administration a été annulé.

Dans la foulée, les mêmes agents rejoints par des collègues de Versailles, d'Orsay, de la BNF, du CMN ... étaient présents l'après-midi à l'appel de la CGT pour manifester devant le comité technique ministériel à 14h30 contre cette décision injuste.

A 15h, une délégation CGT était reçue par des représentants du ministère qui n'avait pas mandat pour répondre à nos revendications mais qui nous ont indiqué qu'ils transmettraient nos revendications et qu'une réponse rapide serait apportée.

Depuis la situation semble se débloquer au cas par cas, chacun ayant pour consigne d'éteindre l'incendie avec les moyens du bord et évidemment sur leur propre budget...

Ainsi, au CMN : deux délibérations sont proposées au conseil d'administration du 3 décembre portant d'une part sur l'attribution d'une prime de 265€ bruts versée aux contractuels de groupe 1 et 2 (catégorie C et B) censée compenser l'absence de CIA attribué aux titulaires et d'autre part l'attribution à tous les agents contractuels comme titulaires de toutes catégories en CDI ou CDD (article 3.2, 6, 6 quinquies, 4.1 ou 4.2) en poste au 1^{er} novembre et travaillant depuis au moins 6 mois au CMN de chèques cadeaux pour une valeur de 500€ bruts et ce avant le 31 décembre 2019 !

Même si ce n'est pas exactement la revendication portée par la seule CGT d'une prime de 500€ pour tous, il s'agit d'une victoire importante pour les agents du CMN en termes de pouvoir d'achat dans un contexte social tendu qui démontre que le rapport de force et l'action collective peuvent porter leurs fruits !

C'est par la solidarité et la mobilisation que l'on gagne!

Emplois, salaires, retraites: ne lâchons rien !

Poursuivons le combat le 5 décembre!

Paris, le 28 novembre 2019.